



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE SAINT-SULIAC

Saint-Suliac, le 23 Mars 2026

Objet : Réglementation relative aux locations saisonnières sur la commune de Saint-Suliac

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal de Saint-Suliac a décidé d'encadrer et d'organiser les conditions de **délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme**.

A ce titre, **tous les meublés de tourisme existants ou futurs sur le territoire communal** sont soumis à cette réglementation. Les propriétaires concernés doivent donc déposer une demande d'autorisation temporaire préalable avant toute mise en location de leur bien à usage de meublé touristique.

Cette autorisation est fixée à une seule par propriétaire et pour une durée de 3 ans .

Les résidences principales louées pour une durée inférieure à 90 jours par an ne sont pas concernées par ces dispositions. (Délibération du conseil municipal n° 2026-05 du 20 janvier 2026)

Les chambres d'hôtes, les résidences hôtelières, ne sont pas concernées par ces dispositions.

L'ensemble des informations utiles, notamment la délibération municipale et le formulaire de demande précisant les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier, sont disponibles :

- Sur le site internet de la Mairie de Saint-Suliac : <https://www.saint-suliac.fr/> rubrique : Meublés de tourisme
- Ou directement au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures

Les dossiers **complets** de demande d'autorisation de changement d'usage peuvent être :

- Déposés au secrétariat de la Mairie,
- Ou transmis par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Suliac – Les ruelles Guitton – 35430 Saint-Suliac.

Ce dépôt fera l'objet d'un récépissé daté. Ce dépôt ne vaut pas accord. Une réponse vous sera donnée dans un délai de 2 mois à compter de la date de remise du dossier complet.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration au respect de cette nouvelle réglementation, visant à garantir un développement touristique équilibré et respectueux du cadre de vie suliaçais.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire, Pascal BIANCO

